GUIDE PRATIQUE DES EPREUVES DE LA CERTIFICATION RESPONSABLE MARKETING OPERATIONNEL TITRE NIVEAU II

2018 / 2019

MODALITES D'EVALUATION PEDAGOGIQUE

CONTROLE CONTINU				
		EPREUVE REGIONALE		
Modules De C1 à C14 Coef 2	Organisation :	Chaque module donne lieu à une ou plusieurs évaluations comptant pour le contrôle continu, l'organisation reste sous la responsabilité du centre de préparation (évaluation, devoir maison, exposé) La moyenne des notes de contrôle continu comptant pour un coefficient 2 dans l'obtention du titre.		
	Correction :	La correction du contrôle continu est assurée par le Centre de préparation		
	Dates :	Tout au long de la formation		
	Rattrapage	Rattrapage possible à la discrétion du Centre de préparation		

ETUDE DE MARCHE				
		EPREUVE REGIONALE		
Modules C1 à C5	Organisation :	Epreuve individuelle Réalisation d'une étude de marche liée à un produit ou à une activité. Les apprenants sont libres de choisir un produit ou une activité de leur choix. Ils sont invités à mettre en application les différentes méthodes pour réaliser des études de marchés. L'évaluation porte sur le choix et l'application des méthodes, sur les capacités à rechercher et à trouver des informations pertinentes sur les marchés, et sur la qualité des conclusions proposées concernant le positionnement du produit ou de l'activité choisie. Pour cette épreuve, les apprenants bénéficient de plusieurs semaines de préparation pour produire l'étude de marché et sont encadrés et suivis par un formateur référent.		
Coef 2	Correction :	La correction de l'étude de marché est assurée par le Centre de préparation selon une grille d'évaluation disponible sur la plateforme.		
	Date épreuve :	L'étude de marché doit être déposée au plus tard à la date indiquée au calendrier de formation disponible sur la plateforme		
	Rattrapage	Pas de rattrapage possible		

BUSINESS GAME				
	T	EPREUVE REGIONALE		
	Organisation :	Epreuve collective (Equipe de 3 à 5 joueurs)		
Modules C6 / C7 / C8		CESIM – SIMBRAND est directement axé sur le processus de prises de décisions marketing lié à la commercialisation de produits grand public (huit segments de consommateurs, 2 marchés Asie et Europe). Le challenge est un travail d'équipe. Pour autant, il ne doit pas y avoir sectorisation des tâches (qui briserait la cohérence des décisions); chaque membre de l'équipe doit partager la vision d'ensemble, mais au moment des décisions, chacun élabore son propre système de solutions. Au vu des différents résultats qui en découlent, l'équipe choisit la solution d'un de ses équipiers, jugée la plus porteuse ou la plus efficiente, l'améliore éventuellement et la valide comme décision finale. Un classement s'établit ainsi à chaque tour (sur la base du résultat net, des parts de marché, du retour cumulé aux actionnaires et des principaux ratios financiers).		
	Correction :	La notation du Business Game est assurée par le Centre de préparation. Elle comporte 3 évaluations :		
		1. Bilan Groupe qui représente 30 % de la note finale		
Coef 2		2. Bilan Individuel qui représente 30 % de la note finale		
		3. Rapport d'activités – Groupe – qui représente 40 % de la note finale		
		Composition du Jury: Le Responsable pédagogique + l'animateur du jeu + un Professionnel		
		Une note précisant le déroulement du jeu et ses attendus est disponible sur la plateforme dans le répertoire « boite à outils ».		
	Date épreuve :	Date indiquée au calendrier de formation disponible sur la plateforme		
	Rattrapage	Rattrapage possible si absence justifiée. Cette épreuve de remplacement sera organisée et corrigée par le Certificateur.		
	, , , ,			

PROJET DE FIN D'ETUDES				
	I	EPREUVE NATIONALE		
Modules C9 / C10 / C11 / C12 / C13 / C14 Coef 4	Organisation :	 Epreuve individuelle Le Projet de fin d'études (PFE) est suivi par un référent interne au centre de préparation. Il doit organiser un suivi individualisé ou collectif avec les apprenants afin de valider les 3 étapes de la rédaction : Note d'intention (exposé du sujet choisi) Problématique (présentation de la problématique) Cadrage (cadrage de l'avancé et du contenu) La note de problématique doit être soumise au Certificateur à la date indiquée au calendrier La soutenance, d'une durée totale de 45 minutes se déroule comme suit : Exposé théorique (30 min) Le candidat soutient le PFE présentant la mission qu'il a réalisée au cours de son contrat, sans intervention du Jury Discussion avec le Jury (15 min) Le jury revient sur des aspects plus professionnels ou techniques 		
	Correction:	La correction du PFE est organisée en début d'année et prend la forme de corrections croisées entre les centres de préparation. La note globale se décompose comme suit : 10% évaluation du tuteur entreprise 10% évaluation du référent Ecole 30% note écrite 50% note orale Le Jury de soutenance est composé comme suit : Président du jury (représentant l'autorité de certification) Un formateur (qui n'a pas eu cours avec les apprenants) Un professionnel du marketing Le tuteur de l'apprenant peut éventuellement être présent mais ne peut participer à la notation.		
	Remise du PFE Ecrit & Date Soutenance :	Dates indiquées au calendrier de formation disponible sur la plateforme		
	Rattrapage :	Date indiquée au calendrier de formation disponible sur la plateforme		

MODALITES D'ATTRIBUTION

L'attribution du Titre est décidée par le Jury de l'autorité de Certification ou ses représentants, sur proposition du centre de préparation si les conditions cumulatives ci-dessous sont réunies :

- d'une moyenne générale supérieure ou égale à 12 sur 20
- et d'une note supérieure ou égale à 12/20 à la note globale du PFE
- et de ne pas avoir obtenu une moyenne inférieure à 6 à une des 4 épreuves de la certification (Contrôle Continu, Etude de Marché, Business Game et Projet de Fin d'études)
- et ne pas avoir obtenu une note inférieure à 6 à une des composantes du PFE (écrit oral évaluation référent PFE – Evaluation tuteur entreprise)

Rappel: La fraude ou la tentative de fraude (voir formulaire d'engagement anti-fraude) entraîne une élimination de la certification immédiate et durant 5 ans.

En pratique, le centre de préparation remet au Jury du certificateur, à la date communiquée par lui chaque année, la liste des apprenants pour lesquels il propose l'attribution du Titre (modèle fourni).

Le jury de scolarité - celui qui valide les dossiers des apprenants à présenter au jury de certification - se réunit 2 fois par an (juillet – septembre).

Le jury de l'autorité de certification - se réunit une fois par an en Décembre. Un relevé de notes est disponible sur la plateforme après les jurys de scolarité (Sous réserve que l'apprenant ait retourné son suivi d'insertion).

La décision du Jury est souveraine et définitive, son avis est sans recours. Néanmoins, dans le cas d'un désaccord entre le Jury et le lieu de préparation, un conseil extraordinaire peut être tenu, réunissant autour du Jury la Direction pédagogique, l'apprenant et toute personne susceptible d'apporter un regard nouveau et objectif sur le cas concerné.

NOTES ELIMINATOIRES, RATTRAPAGES ET ABSENCES

A l'issue du 1^{er} tour, le jury de scolarité peut prendre les décisions suivantes :

- Admis
- Non Admis (Rattrapage possible à la session d'Août/Septembre pour l'épreuve du PFE Ecrit et/ou oral uniquement)
- Eliminé (voir notes minimum des conditions d'attribution)
- Exclus (fraude ou tentative de fraude)

A l'issue du 2^{ème} tour, le jury de scolarité peut prendre les décisions suivantes :

- Admis
- Non Admis (Rattrapage possible à la session d'Août/Septembre pour l'épreuve du PFE Ecrit et/ou oral uniquement)
- Eliminé (voir notes minimum des conditions d'attribution)
- Exclus (fraude ou tentative de fraude)

En cas d'échec à la certification après rattrapage, l'apprenant conserve le bénéfice de ses notes durant 5 ans et bénéficie de 2 possibilités :

- 1. Redoublement : l'apprenant redouble et repasse toutes les épreuves de la certification. Les notes de l'année précédente ne sont donc pas conservées ; seules les notes de l'année de redoublement seront prises en compte pour l'attribution du titre.
- 2. Rattrapage du PFE (Ecrit et/ou Oral) à la session de l'année suivante. L'inscription aux épreuves de la certification est à faire auprès du Certificateur directement (katia.rindoff@c3groupe.com) avant le 30/11. Les frais de rattrapage sont de 50 euros par épreuve payables directement au Certificateur.

Absences à une épreuve :

- Absence à une Epreuve collective : Si l'absence est justifiée (arrêt maladie), l'apprenant peut bénéficier d'une épreuve de remplacement organisée et corrigée par le Certificateur.
- Absence injustifiée : si l'absence est injustifiée, l'apprenant se verra attribuer la note de zéro et sera donc éliminé.